**Mémoire**

**Lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale**

**Présenté dans le cadre de la consultation publique préalable à l’élaboration du troisième plan d’action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale**

**Par la**

**Corporation de développement communautaire de Beauport (CDCB)**

**Janvier 2016**

**Table des matières**

**À propos de la Corporation de développement communautaire de Beauport …..p.3**

**Introduction et mise en contexte…………………………………………………………p.4**

**Portrait de la situation actuelle……………………………………………………………p.6**

**Plus précisément, à Beauport……………………………………………………...…….p.10**

**Nos recommandations…………………………………………………………………….p.13**

**Mot de la fin………………………………………………………………………………….p.15**

**Références…………………………………………………………………………………..p.16**

**À propos de la Corporation de développement communautaire de Beauport**

La Corporation de développement communautaire de Beauport (CDCB) est un regroupement de quelque 50 organismes communautaires travaillant dans diverses sphères d’activités sur le territoire de l’arrondissement de Beauport, situé dans la ville de Québec. Sa mission vise à assurer la participation active du mouvement populaire et communautaire dans le développement socioéconomique du milieu. Le respect de l’autonomie totale de chacun des organismes et leur adhésion volontaire aux objectifs de la CDCB caractérise la structure du regroupement.

La CDCB tire son expertise de par l’animation ou la participation à diverses tables de concertation en lien direct avec la pauvreté et l’exclusion sociale. Des tables telles que : Aliment’action Beauport (table en sécurité et dépannage alimentaire); Table Concertation Habitation Beauport; Approche territoriale intégrée et Ville en Santé, arrondissement Beauport.

Par le biais d’une corporation de développement communautaire, les organismes communautaires d’un milieu se donnent un outil de développement. Ils favorisent aussi la reconnaissance du mouvement communautaire à l’échelle du territoire. Ainsi, les CDC sont des pièces maîtresses lorsque l’on parle du développement global des milieux et elles ont aussi une connaissance approfondie des forces et enjeux présents sur leur territoire. Elles sont impliquées dans l’élaboration d’actions concertées visant l’amélioration de la qualité de vie des populations, dans l’optique d’une société où la pauvreté n’existe plus et où tous sont inclus. Il fait partie de leur mission de jouer un rôle au niveau du développement territorial, en concertation avec l’ensemble des acteurs. Les CDC sont donc au premier plan des possibilités offertes au niveau local, soit des projets novateurs et des mobilisations multisectorielles.

\*Dans le présent document, le genre masculin est utilisé au sens neutre et désigne les femmes autant que les hommes.

**Introduction et mise en contexte**

Dans le cadre de l’élaboration de son prochain plan d’action en matière de lutte à la pauvreté et à l’exclusion sociale, le gouvernement provincial mène actuellement une consultation publique. C’est donc dans ce contexte que la CDCB a décidé de travailler à l’écriture d’un mémoire, afin que les préoccupations des organismes de l’arrondissement de Beauport soient entendues et prises en compte dans cette stratégie. Ce résultat est le fruit d’un travail mené durant quelques semaines et ayant permis de prendre le pouls des intervenants et citoyens impliqués dans le milieu communautaire de Beauport. Voici ceux ayant participé à ce projet :

* Ariane Gauthier-Tremblay, Centre Ressources pour femmes de Beauport
* Jacques Bellemare, Alexandra Caron, Geneviève Côté et Isabelle Descôteaux, Corporation de développement communautaire de Beauport
* Karina Bédard, Cuisine collective Beauport
* Daniel Régimbal et Claudine Turbide, Entraide Agapè
* Carine Filion, Intègr’action Jeunesse
* Aurélie Dubois-Lavoie et Dominique Zalitis, La Marée des Mots
* Amélie Boisvert, Ressources familiales la Vieille caserne de Montmorency (Re-Fa-Vie)
* Julie Samson, Sources Vives Familles monoparentales et recomposées
* Yan Lanthier, TRIP Jeunesse Beauport
* Jeannine Fiset et Danielle Roberge, citoyennes

En tant que moteur du développement local de son territoire et interlocuteur privilégié du milieu communautaire de Beauport, il apparaissait hautement pertinent que la CDCB consulte ses membres. Ceux-ci sont chaque jour en contact direct avec des gens en situation de pauvreté et/ou d’exclusion sociale et sont à même d’exprimer leurs préoccupations sur ce sujet. Ils les supportent dans leur quotidien et tentent de les aider à reprendre du pouvoir sur leur vie, selon ce qui importe pour les gens.

Lors des échanges, il a été clairement nommé que les préjugés entretenus à l’égard des personnes en situation de pauvreté pèsent lourdement sur la conception qu’ils ont d’elles-mêmes. La CDCB et ses membres souhaitent que des efforts pour favoriser un changement de mentalité au sein de la population fassent partie du prochain plan d’action. La lutte à l’exclusion passe nécessairement par une modification de la perception de la population envers les personnes qui vivent en situation de pauvreté. Cela est fondamental, puisque les préjugés et les mythes sur la pauvreté encouragent les décideurs à ne pas agir, ou encore à agir de façon inadéquate sur la question. Tant que la perception négative généralisée à l’égard des personnes en situation de pauvreté persistera, il sera difficile de favoriser l’engagement de la société dans ce combat pour un changement. «Les préjugés constituent un obstacle à la lutte contre la pauvreté et à la réduction des inégalités sociales. Ils contribuent également à diminuer le niveau de cohésion sociale dans la société[[1]](#endnote-1).»

Il faut que chaque individu soit apprécié à sa juste valeur et non mis à l’écart. C’est une responsabilité sociale de s’assurer que tous les membres d’une société puissent jouir d’une bonne qualité de vie, d’œuvrer à ce que tous se sentent inclus et aient leur place au sein de la communauté. Notre société ne s’en portera que mieux. Pour ce faire, des actions à différents niveaux doivent être mises en place et nous considérons que le gouvernement se doit d’être le chef d’orchestre de ce travail, en collaboration avec les acteurs et citoyens du milieu qui permettront que cela se fasse en tenant compte des besoins et de la couleur locale.

**Portrait de la situation actuelle**

Par souci de cohérence, nous avons choisi de présenter un portrait de la situation que connait actuellement le Québec, avant de parler plus précisément de ce qui se passe à Beauport.

Revenu

Tout d’abord, les chiffres démontrent bien que le revenu minimum dont les gens disposent n’est pas suffisant pour leur assurer un accès aux biens et services de base prévus selon la mesure du panier de consommation (MPC). Selon des chiffres de 2013, cette dernière établissait à 17 246$ par année[[2]](#endnote-2) le montant pour qu’une personne seule soit en mesure de combler ses besoins de base. Toutefois, les personnes seules bénéficiant de l’aide sociale reçoivent une prestation équivalente à 49% de ce montant. Les personnes seules à faible revenu sont 4 fois plus nombreuses à ne pas couvrir leurs besoins de base, comparativement aux ménages comptant au moins 2 personnes (27.1% versus 7.4%). En ce qui concerne les travailleurs à faible revenu, même en travaillant 35 heures par semaine au salaire minimum, ils arrivent à peine à couvrir leurs besoins et à atteindre le niveau de la MPC[[3]](#endnote-3).

Logement

Ensuite, il est connu que le logement revêt une importance fondamentale dans la satisfaction de ses besoins de base. Vivre dans des conditions de logement inadéquates a un impact certain sur l’état de santé physique et mentale d’une personne et favorise l’exclusion sociale[[4]](#endnote-4). De plus en plus de ménages consacrent une part trop importante de leur revenu pour se loger. En moyenne, entre 2007 et 2010, les ménages à faible revenu ont consacré 60% de leur revenu au logement. Les personnes seules et à faible revenu y ont pour leur part consacré 75%[[5]](#endnote-5). Au niveau des logements subventionnés, l’offre est nettement insuffisante et le délai d’attente pour en obtenir un est très long. On parle d’environ 4 ans d’attente pour une famille souhaitant en bénéficier[[6]](#endnote-6). En ce qui concerne le recours à la Régie du logement, le délai d’attente pour les causes civiles s’allonge sans cesse. Une cause civile peut porter sur une demande de réparation provenant du locataire, des cas de harcèlement, des menaces ou une hausse de loyer. En moyenne, un délai de 2 ans d’attente est nécessaire pour les locataires avant de se faire entendre. Toutefois, les demandes effectuées par les propriétaires concernant un non-paiement de loyer sont celles traitées le plus rapidement, en moins d’un mois[[7]](#endnote-7). Voilà qui démontre comment le système actuel avantage grandement les propriétaires, au détriment des locataires.

Alimentation

En outre, il devient difficile pour plusieurs ménages de s’alimenter convenablement et à un prix abordable. Le coût des denrées ne cesse d’augmenter. Selon le Dispensaire diététique de Montréal (2015), le prix d’un panier nutritif minimal pour une famille de 4 personnes a bondi de 61% en 10 ans, passant de 145.07$ en 2005 à 234.08$ en 2015, sans parler de la hausse de plus de 200% du prix du kilo de bœuf haché (Statistique Canada, 2015). Les banques alimentaires voient le nombre de demandeurs augmenter sans cesse. Depuis 2008, il y a eu une hausse de 27.9% des demandes de paniers de provisions, toutes pour des personnes différentes[[8]](#endnote-8). Au Québec, en 2015, 163 152 personnes différentes ont eu recours chaque mois à de l’aide alimentaire et les demandes de dépannage d’urgence ont augmenté de 6% depuis 2014[[9]](#endnote-9). Il va sans dire qu’un revenu insuffisant mène à faire des choix au niveau alimentaire et que plusieurs optent pour la quantité, plutôt que la qualité. Il est plus difficile de maintenir des habitudes alimentaires saines et diversifiées, de se garder en bonne santé et de répondre à tous les besoins qui y sont reliés. Cette situation a un impact sur la santé physique et psychologique des gens. Vivre en contexte de pauvreté génère un stress important qui subsiste à long terme et qui affaiblit l’état de santé de la personne[[10]](#endnote-10).

Emploi

Au niveau de l’emploi, le salaire minimum actuel ne suffit pas à sortir les gens de la pauvreté, même en travaillant à temps plein. On appelle les «travailleurs pauvres» ceux qui travaillent à temps plein, mais qui demeurent en situation de pauvreté. Ceux-ci partagent plusieurs caractéristiques avec l’ensemble des personnes défavorisées, entre autres au niveau des conditions de logement précaires, de la difficulté à s’acquitter des factures et du peu de protection contre les risques sociaux[[11]](#endnote-11). Pour qu’une personne seule travaillant 35 heures par semaine ne soit plus pauvre, le taux horaire devrait passer de 10.55$ à 15$ l’heure[[12]](#endnote-12). Il ne s’agit pas seulement d’hausser le salaire minimum pour assurer une qualité d’emploi décente aux gens, mais aussi de se préoccuper que les emplois soient ajustés à la réalité des personnes. Plusieurs emplois sont précaires et mal adaptés, ce qui démontre le besoin de moduler le marché du travail pour favoriser l’intégration à l’emploi des gens, plutôt que forcer ceux-ci à entrer dans le moule proposé qui ne leur correspond pas. Les situations de non-emploi relèvent davantage du contexte du marché du travail que de la simple volonté des personnes. Des chiffres de 2014 démontrent qu’il y avait 1 poste disponible pour 8.2 personnes en chômage[[13]](#endnote-13).

Toujours à propos de l’emploi, le travail invisible occupe aussi une place importante dans notre société et la contribution des gens est considérable : les mères qui restent à la maison pour s’occuper des enfants, les proches aidantes, les bénévoles, etc. Il faut aussi ajouter tout ce que les femmes accomplissent en dehors des heures de travail : tâches ménagères, repas, devoirs des enfants, gérer les rendez-vous médicaux, transport, gestion des horaires de tous, etc. Toutes ces tâches ne sont pas reconnues et cette implication mine l’accès des femmes à une autonomie économique, leur droit à une juste rétribution du travail effectué et au respect des normes du travail. Le système actuel limite leur accès à la richesse collective, à laquelle elles contribuent pourtant grandement.

Accessibilité des services

Il a été démontré qu’un accès à des services publics universels et de qualité permet de prévenir la pauvreté. Toutefois, des compressions de plusieurs millions de dollars sont survenues au cours des dernières années en santé et services sociaux. Cela risque d’avoir un impact sur les gens en situation de pauvreté, qui ne peuvent se permettre d’aller dans le secteur privé. De plus, les délais d’attente s’allongent et découragent les gens[[14]](#endnote-14). Plusieurs démarches à effectuer pour obtenir de l’aide sont complexes et il y a un manque au niveau de l’accompagnement, ce qui fait que plusieurs ne comprennent pas tout correctement et cumulent les refus, ce qui les éloigne d’une réponse à leurs besoins et aggrave leur situation. Au niveau des soins de santé (dentiste, optométriste), leur coût élevé empêche souvent d’y avoir accès. Les femmes sont plus touchées, car elles priorisent les soins aux enfants. Des problèmes plus importants s’en suivent, puisqu’ils n’ont pas pu être pris à temps par la prévention. Il a été démontré que la prévention en santé est rentable et qu’elle peut réduire les coûts du système de santé au niveau des soins, puisque les montants investis préventivement permettent d’éviter de payer pour des traitements curatifs plus coûteux. De plus, une bonne santé génère une certaine croissance économique par le fait qu’elle permet aux gens, en évitant la maladie, de profiter de plus d’occasions d’améliorer leur éducation, leur travail et leur potentiel humain[[15]](#endnote-15). Selon un tableau présentant les retombées des investissements en santé publique, chaque dollar investi en développement de la petite enfance, par exemple, rapportera plus tard de 2 à 16$[[16]](#endnote-16). Auparavant, la santé publique occupait 2% du budget de la santé et des services sociaux au Québec et elle a dû composer avec des coupures totalisant près de 30% de son financement[[17]](#endnote-17). Cela compromet sa capacité d’effectuer des interventions préventives et rend donc plus difficiles les actions visant à réduire les inégalités sociales vécues par les personnes en situation de pauvreté et d’exclusion.

Transport

En continuité avec le thème précédent, l’accès au transport, notamment celui collectif, peut être un élément conduisant à la sortie de la pauvreté. Cela permet de chercher du travail, d’avoir accès à des loisirs et de s’intégrer à la société en utilisant son pouvoir citoyen. Malheureusement, ce ne sont pas tous les citoyens qui peuvent y avoir accès facilement compte tenu du tarif en vigueur. Pour une personne avec des revenus d’aide sociale, un accès mensuel frôle les 10% de son revenu, et ce tarif a augmenté de 12% en seulement 3 ans[[18]](#endnote-18). Plus une personne est isolée socialement, plus elle nécessite le transport en commun pour se déplacer. Quand son prix devient inaccessible, cela accentue l’exclusion sociale vécue[[19]](#endnote-19). Il faut également considérer la situation des gens vivant en région où le transport en commun est inexistant. Pour se déplacer, ils doivent posséder un véhicule ou dépendre de leurs proches afin d’assurer leurs déplacements.

Milieu communautaire

Enfin, il importe de mentionner l’importance du milieu communautaire dans ce mémoire. Les organismes communautaires permettent à de nombreuses personnes de briser l’isolement. Ils permettent de répondre à divers besoins (alimentaires, financiers, sociaux) et sont souvent un filet de protection pour les gens en situation de pauvreté et d’exclusion. Toutefois, la situation est loin d’être évidente pour les travailleurs des organismes. Le financement à la mission est de moins en moins accessible et remplacé par une reconnaissance sans subvention, conjugué avec une orientation favorisant un financement par projets, à court terme. Il devient donc plus difficile de déterminer les budgets nécessaires aux activités et cela affecte les services offerts, la poursuite de la mission de base et les conditions de travail, entre autres. De plus, le financement n’est souvent pas indexé. Il stagne ou diminue, alors que les dépensent augmentent[[20]](#endnote-20). Les organismes sont aussi davantage sollicités, les besoins de la population étant à la hausse. Les inégalités sociales s’accentuant et la population s’appauvrissant, plus de gens ont recours aux organismes communautaires pour pallier à leurs difficultés. Aussi, le désengagement de l’État au niveau des services publics contribue à ce que plus de personnes aillent chercher l’aide nécessaire dans le milieu communautaire. Les gens sont aux prises avec des problématiques de plus en plus complexes[[21]](#endnote-21). Alors que plus de ressources seraient nécessaires pour répondre aux besoins grandissants, les organismes doivent encore faire plus avec toujours moins. Certains doivent même fermer leurs portes.

**Plus précisément, à Beauport**

Données sociodémographiques

Après avoir dressé un portrait global de la situation, regardons ce qui se passe à Beauport. Selon le plus récent portrait de défavorisation publié par le CSSS Québec-Nord, l’arrondissement compte une population frôlant les 75 000 personnes, avec un revenu annuel moyen de 30 355$. 12% sont des personnes seules, 15.2% des familles monoparentales et le pourcentage de familles sous le seuil de faible revenu est d’environ 10%. Toutefois, les quartiers de Giffard et de Montmorency connaissent une défavorisation plus marquée. Les revenus annuels moyens sont respectivement de 24 345$ et 26 335$, la proportion de familles monoparentales est de 23% et 20% et le nombre de familles sous le seuil de faible revenu avoisine les 17% et 24%[[22]](#endnote-22). Les besoins sont plus nombreux dans ces secteurs et les divers organismes communautaires du territoire tentent d’aider les familles à y répondre du mieux possible. D’où l’importance, particulièrement dans les secteurs défavorisés, de supporter les organismes pour s’assurer de l’accès à ces ressources par les gens qui le nécessitent. Cet accès est d’une grande importance dans la lutte à la pauvreté et à l’exclusion. Un important travail de prévention est fait dans le communautaire, par exemple auprès des familles ayant de jeunes enfants. Cette intervention en amont permet de prévenir certaines difficultés, d’offrir aux jeunes la possibilité de débuter dans la vie en ayant les mêmes chances que ceux de familles plus aisées et d’éviter que la situation des gens ne se détériore davantage.

Alimentation

Au niveau de l’alimentation, il existe une table de concertation en sécurité alimentaire, regroupant différents acteurs du milieu œuvrant pour favoriser l’autonomie alimentaire de la population. À travers les services de dépannage et de distribution alimentaire, l’épicerie économique, les cuisines collectives, les jardins collectifs et communautaires, les gens tentent de s’alimenter, malgré une situation financière difficile. Les organismes expriment qu’ils reçoivent moins de denrées qu’auparavant et donc que les distributions aux gens sont moindres. Cette information est aussi rapportée par les Banques alimentaires du Québec, qui décrit que 54.5% des ressources ont manqué de denrées pour répondre aux besoins dans leurs régions en 2015. La moitié d’entre elles ont dû donner moins de denrées et 13.4% ont fermé plus tôt ou ont tout simplement fermé leurs portes[[23]](#endnote-23). Les besoins sont aussi en augmentation et les organismes doivent parfois se résigner à constituer une liste d’attente. Un organisme en aide alimentaire membre de la CDCB a reçu 533 nouvelles inscriptions l’année dernière et a nourri 17 000 bouches[[24]](#endnote-24). À cette même ressource, en janvier 2016, 40 personnes en 2 jours se sont présentées pour recevoir un dépannage alimentaire d’urgence. Devoir recourir à cette aide porte atteinte à la dignité des gens, qui sont dépossédés de leur capacité de répondre à leurs besoins par eux-mêmes. À Beauport, il n’existe pas de marché public ou d’alternatives de ce genre où les gens peuvent s’approvisionner en produits frais. Des secteurs se trouvent aussi dans ce que l’on appelle des déserts alimentaires. Il s’agit de secteurs offrant un faible accès à des commerces pouvant favoriser une alimentation saine, et qui en plus sont défavorisés au plan socio-économique. C’est «un secteur où le centre géographiquement pondéré par la distribution des résidences est situé à plus de 1 km d’un tel commerce en milieu urbain […] et se retrouvant dans le quintile 5 de la défavorisation matérielle[[25]](#endnote-25).» Ainsi, il devient difficile pour des gens habitant ces secteurs de bien se nourrir et à bon prix. Des projets sont actuellement en cours pour pallier à ce problème, en instaurant des produits frais et sains dans les dépanneurs.

Logement

À propos du logement, des besoins se font aussi sentir. Selon les données du FRAPRU, il y avait en 2011 11 550 ménages locataires. De ce nombre, 3445 ménages consacraient 30% et plus de leur revenu pour se loger, 1425 payaient plus de 50% et 620 ménages consacraient 80% et plus de leur revenu pour se loger[[26]](#endnote-26). Les organismes travaillant au niveau du logement établissent à 30% du revenu brut le seuil au-delà duquel le coût d’un logement n’est plus abordable. Ainsi, une proportion importante des ménages locataires de Beauport débourse trop pour se loger. De plus, il est pertinent de préciser que parmi ces ménages, les plus touchés par la situation sont les personnes seules, les familles monoparentales, ainsi que les personnes âgées de 65 ans et plus, toutes des catégories de personnes plus susceptibles de vivre en situation de pauvreté. Il va sans dire qu’investir autant pour se loger amène à couper ailleurs dans le budget. Ainsi, il devient difficile de pouvoir s’offrir une alimentation équilibrée et de qualité vu le prix des denrées. Dans un même ordre d’idées, l’offre de logements sociaux et communautaires a bien progressé sur le territoire depuis 2013. L’arrondissement connaissait un retard en rapport avec le nombre de logements sociaux et communautaires sur son territoire, mais semble l’avoir bien rattrapé avec près de 260 unités construites depuis 2013. Malheureusement, ces unités sont situées dans un secteur mal desservi par le transport en commun et éloigné des services et commerces. Payant moins pour se loger, ils se retrouvent toutefois isolés et sans accès aux services. Certains refusent même une place dans l’un de ces logements subventionnés, qui leur permettrait d’améliorer leur situation de vie, en raison de leur emplacement. Des gens sont toujours en attente d’un logement subventionné et des projets sont sur la table, mais avec l’annonce de coupures dans le programme Accès-Logis, le tout est figé. Il semble donc utopique de croire que la situation ira en s’améliorant au cours des années à venir.

**Nos recommandations**

1. Qu’il y ait un rehaussement des prestations publiques pour assurer à tous un revenu minimal garanti équivalent à la mesure du panier de consommation, soit 17 246$ par année (2013). À cela s’ajoute la suggestion d’offrir aux gens l’accès à des outils et à de l’information sur les ressources existantes, afin de leur permettre de développer diverses compétences et qu’ils reprennent du pouvoir sur leur vie. En augmentant le revenu dont ils disposent, les gens sont plus à même d’effectuer des choix dans les diverses sphères de leur vie plutôt que d’être restreints par le manque de ressources financières. Cela est bénéfique pour leur estime de soi et favorise un sentiment de contrôle sur sa vie, éléments favorisant la sortie de l’exclusion sociale.
2. Que des lois-cadres soient mises en place pour assurer la qualité et la salubrité des unités de logement gérées par le secteur privé, en collaboration avec la Société d’habitation du Québec. Aussi, de rétablir le montant versé au programme Accès-Logis afin d’augmenter la construction de nouvelles unités de logements sociaux.
3. Que le salaire minimum soit augmenté à 15$ l’heure pour permettre à ceux qui travaillent à temps plein de se sortir de la pauvreté. Que l’État prenne ses responsabilités et mette en place des politiques et des mesures favorisant la création d’emplois de qualité, l’accès aux lois du travail pour toutes les catégories de travailleurs et la sécurisation des trajectoires professionnelles (pour faciliter les transitions entre les périodes de travail, maladie, parentalité, études, perte d’emploi). Que le travail invisible effectué, particulièrement celui des femmes, soit reconnu, valorisé et financé.
4. Que l’apport et l’expertise du mouvement communautaire soient reconnus. Que le financement à la mission des organismes soit augmenté afin de soutenir leur implication dans la lutte à la pauvreté et à l’exclusion sociale. Que l’expertise des acteurs communautaires au niveau du vécu des personnes vivant en situation de pauvreté et d’exclusion sociale soit reconnue.
5. Que le gouvernement assume sa responsabilité d’assurer un niveau de vie décent à sa population et l’accès aux services, en réinvestissant dans les services sociaux et en rétablissant le financement accordé en prévention. Il a un rôle majeur puisqu’il détient le pouvoir monétaire et celui de changer les lois et politiques. Ce sont des choix de société à faire.
6. Que le ministre Hamad réponde favorablement à la demande faite par la Table nationale des CDC de le rencontrer dans le cadre de la consultation publique *Solidarité et inclusion sociale*. En tant que membre actif de ce regroupement, nous joignons notre voix à celle de la TNCDC afin que nos préoccupations soient entendues.

**Mot de la fin**

Nous sommes persuadés qu’il est possible d’œuvrer ensemble pour en arriver à une société où la pauvreté et l’exclusion sociale ne soient plus omniprésentes. Des actions du gouvernement au niveau national et le soutien aux initiatives locales permettront d’y arriver.

Nous croyons à l’importance de favoriser la mixité sociale et la vie de quartier. Il faut favoriser le développement d’un sentiment d’appartenance des gens à leur milieu, offrir des opportunités permettant l’appropriation des lieux de participation sociale. Faire en sorte que les gens aient un endroit pour s’exprimer et être ensemble, sans distinctions d’âge ou de situation socioéconomique. Nous suggérons de supporter le développement de coopératives, de petites entreprises et initiatives locales, contribuant à revitaliser le secteur dans lequel elles se trouvent. Offrir des endroits accueillants pour briser les barrières, où les gens ont envie de s’y retrouver, tels que des parcs, des jardins, des centres de sports et de loisirs. En misant sur le développement de liens entre les gens, ils seront plus à même de compter sur un réseau d’entraide et seront moins exclus et dépendants de l’État. La richesse n’est pas seulement matérielle, elle se dénote aussi par le niveau de solidarité et de cohésion sociale présent dans une société. Tout cela, dans le but d’en arriver à une société inclusive, où chacun se sent à sa place et pouvant y apporter sa contribution, dans une mesure personnellement satisfaisante.

Nous espérons que les préoccupations présentées dans ce mémoire seront prises en considération lors de l’élaboration du prochain plan de lutte à la pauvreté et à l’exclusion sociale. Nous réitérons aussi la place privilégiée du milieu communautaire dans ce combat et demandons que son expertise soit considérée dans la stratégie à venir.

**Références**

1. CRÉ Capitale-Nationale, CIUSSS Capitale-Nationale et Centre du Québec et Chaudière-Appalaches, dans le cadre du forum «Ensemble pour agir contre les préjugés», 30 juin 2015, *Recension des écrits sur la production des préjugés et les stratégies existantes*, p.2. [↑](#endnote-ref-1)
2. Les banques alimentaires du Québec, 2015, Bilan-Faim Québec 2015, 49 pages. <http://www.banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2015/11/BilanFaimQc2015_FINAL.pdf> [↑](#endnote-ref-2)
3. Centre d’étude sur la pauvreté et l’exclusion sociale, 2014, La pauvreté, les inégalités et l’exclusion sociale au Québec — État de situation 2013, Québec, ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale, 75 pages. <http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Etat_Situation_2013.pdf> [↑](#endnote-ref-3)
4. Centre d’étude sur la pauvreté et l’exclusion, 2015, Avis sur la mesure de l’exclusion sociale associée à la pauvreté : des indicateurs à suivre, Québec, ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale, p. 14. <http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_2015_Indicateurs_exclusion_sociale.pdf> [↑](#endnote-ref-4)
5. Ibid. [↑](#endnote-ref-5)
6. Ibid. [↑](#endnote-ref-6)
7. Isabelle Porter, 29 octobre 2015, «Des renforts à la Régie du logement», Le Devoir, page consultée le 20 janvier 2016, <http://www.ledevoir.com/non-classe/453801/des-renforts-a-la-regie-du-logement> [↑](#endnote-ref-7)
8. Les banques alimentaires du Québec, 2015, Bilan-Faim Québec 2015, 49 pages. <http://www.banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2015/11/BilanFaimQc2015_FINAL.pdf> [↑](#endnote-ref-8)
9. Ibid [↑](#endnote-ref-9)
10. Centre d’étude sur la pauvreté et l’exclusion, 2014, L’exclusion sociale : construire avec celles et ceux qui la vivent — Vers des pistes d’indicateurs d’exclusion sociale à partir de l’expérience de personnes en situation de pauvreté, Québec, ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale, p. 27. [↑](#endnote-ref-10)
11. Pierre-Joseph Ulysse, professeur à l’École de service social de l’Université de Montréal dans le domaine de la protection sociale, cité dans Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale, 2013, op. cit., p. 15. [↑](#endnote-ref-11)
12. Philippe Hurteau et Minh Nguyen, 2015, « Quel est le salaire viable? Calcul pour Montréal et Québec en 2015 », Québec : Institut de recherche et d’informations socio-économiques, p.6. [↑](#endnote-ref-12)
13. Vivian Labrie, 2015, «Un projet de loi 70 hors la loi», billet publié sur le site web de l’Institut de recherche et d’informations socio-économiques, page consultée le 13 janvier 2016, <http://iris-recherche.qc.ca/blogue/un-projet-de-loi-70-hors-la-loi> [↑](#endnote-ref-13)
14. Centre d’étude sur la pauvreté et l’exclusion, 2014, L’exclusion sociale : construire avec celles et ceux qui la vivent — Vers des pistes d’indicateurs d’exclusion sociale à partir de l’expérience de personnes en situation de pauvreté, Québec, ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale, p. 35. [↑](#endnote-ref-14)
15. Suhrcke et al., 2008, dans Agence de la santé publique du Canada, mai 2009, Investir en prévention-la perspective économique, 39 pages. <http://www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/pdf/preveco-fra.pdf> [↑](#endnote-ref-15)
16. Amélie Daoust-Boisvert, 4 novembre 2014, «Compressions-La Santé publique menacée», Le Devoir, page consultée le 20 janvier 2016, <http://www.ledevoir.com/societe/sante/422844/la-sante-publique-menacee> [↑](#endnote-ref-16)
17. Ibid [↑](#endnote-ref-17)
18. Calcul du Collectif, à partir de Radio-Canada, 29 février 2012, RTC : de nouveaux tarifs en vigueur, http://ici.radio-canada.ca/regions/quebec/2012/02/29/003-rtc-hausse-tarifs.shtml et site internet du Réseau de transport de la capitale, Grille des tarifs, page consultée le 10 décembre 2015, <http://www.rtcquebec.ca/Default.aspx?tabid=99&language=fr-CA>

    [↑](#endnote-ref-18)
19. Myroslaw Smereka, 2007, « L’exclusion sociale reliée au transport des personnes au coeur du développement durable », p. 27, dans Centre d’étude sur la pauvreté et l’exclusion, 2014, L’exclusion sociale : construire avec celles et ceux qui la vivent, op. cit., p. 24. [↑](#endnote-ref-19)
20. Julie Depelteau, mai 2013, Enjeux liés au financement et à la gouvernance des organismes communautaires québécois, revue de la littérature, Institut de recherche et d’informations socio-économiques, p. 24. <http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/Communataire-_E2_80_93-Revue-de-litt_C3_A9rature-Web2.pdf> [↑](#endnote-ref-20)
21. Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal, 2014, Les conséquences du sous-financement des organismes communautaires montréalais, Des conclusions qui appellent à la mobilisation, p. 2. <http://www.ledevoir.com/documents/pdf/rapport_riocm.pdf> [↑](#endnote-ref-21)
22. CSSS Québec-Nord, 2012, Portrait de défavorisation du CSSS Québec-Nord, Tableau 2: Comparatif des indicateurs de vulnérabilité, p.187. [↑](#endnote-ref-22)
23. Les banques alimentaires du Québec, 2015, Bilan-Faim Québec 2015, 49 pages. <http://www.banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2015/11/BilanFaimQc2015_FINAL.pdf> [↑](#endnote-ref-23)
24. Entraide Agapè, 2015, Rapport annuel 2014-2015, Bilan des activités de la banque alimentaire, p.10. [↑](#endnote-ref-24)
25. Institut national de santé publique du Québec, juillet 2013, Accessibilité géographique aux commerces alimentaires au Québec : analyse de situation et perspectives d’intervention, Québec, p.9. <https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1728_AccessGeoCommAlimentQc.pdf> [↑](#endnote-ref-25)
26. Front d’action populaire en réaménagement urbain, 2014, Dossier noir 2014: Logement et pauvreté dans l’arrondissement Beauport – Enquête nationale sur les ménages 2011, 4 pages. [↑](#endnote-ref-26)